

VAE

La validation des acquis de l'expérience (VAE) est une procédure vous permettant de valider tout ou partie d'un parcours certifiant ou diplômant. Vous trouverez toutes les informations la concernant sur le site dédié à la [VAE](#).

VAE en bref

La VAE vous permet de faire reconnaître les compétences et le savoir-faire acquis au cours de votre expérience professionnelle. L'examen de votre dossier permettra de déterminer les unités d'enseignement (UE) validées grâce à votre parcours professionnel, ou par exemple, votre expérience en tant que bénévole dans une association.

VAE ingénieur

Vous avez acquis des compétences de niveau ingénieur depuis plus de trois ans dans votre entreprise et vous souhaitez obtenir la reconnaissance de vos savoirs grâce à un diplôme ou une certification ? La page [VAE de l'école d'ingénieur du Cnam](#) vous est consacrée !